

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Le jeudi 23 janvier 2025 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 27 janvier 2025 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

### A- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

2- Information : bilan 2024 sur la mise en œuvre des objectifs Éducation Enfance Jeunesse (CTG-PEL-PEDT).

### B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2024.

4- Information : actualités de la CU Caen la mer.

5- Délibération : adhésion au groupement de commandes de la CU Caen la mer relatif à la gestion des points d'eau incendie.

6- Délibération : bibliothèque - convention de participation au réseau de lecture publique de la CU Caen la mer – Avenant relatif au service de navette de retour des documents.

7- Délibération : participation exceptionnelle à l'E2SE pour le voyage à Oxford de l'agent en alternance communication.

8- Délibération : subvention à l'association AIAE.

### C- RESSOURCES HUMAINES

9- Délibération : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (6,25/35<sup>e</sup>).

10- Délibération : création d'un emploi non permanent d'animateur à temps complet.

### D- BUDGET - FISCALITÉ

11- Délibération : avis sur le projet de RLPI de la CU Caen la mer.

12- Délibération : nouveaux tarifs de la TLPE pour 2025.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Étaient présents** : M. Michel BOURGUIGNON, M. Jacky BESNIER, Mme Laëtitia BLIN, M. Ludovic BUON, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, M. Francis JULIEN, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Marianne PIERRE, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : Mme Coraline BARROIS, Mme Aurore BRUAND, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie HERVIEU et Mme Joelle SOREL.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : Mme Aurore BRUAND à M. Thomas PAULMIER, M. Paul DOUESNEL à Mme Marie-José LUCAS, Mme Marie HERVIEU à Mme Laëtitia BLIN et Mme Joëlle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

Le point 8 sera vu plus tôt que prévu dans l'ordre du jour pour être certain que tous les conseillers puissent participer aux échanges.

#### **1-) Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Gérard VARLET est désigné comme secrétaire de séance.

#### **2-) Information : bilan 2024 sur la mise en œuvre des objectifs Éducation Enfance Jeunesse (CTG-PEL-PEDT).**

La CTG (Convention Globale Territoriale) permet d'appliquer les politiques éducatives de la Commune avec des financements de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale). En 2023, la CTG de Rots a été signée pour une période allant du 01/01/2023 au 31/12/2027. À l'intérieur de cette convention, on trouve les engagements partagés par la Commune et la CAF avec pour objectif principal d'aider et d'accompagner les familles des territoires à concilier leur vie familiale et professionnelle. En 2024, il y a eu la création du poste de chargé de coopération CTG et coordination PEL-PEDT (Projet Éducatif Local – Projet Éducatif de Territoire) financé en partie par la CAF pour faciliter la mise en place des actions sur le territoire et qui permet de coordonner le réseau d'acteurs du PEL.

#### **a-) Partie concernant la CTG.**

La CTG se décline en objectifs décrits dans des fiches actions autour de 3 thèmes : la petite enfance, la jeunesse et parentalité.

## **Bilan 2024**

### Petite enfance.

Les objectifs sont : maintien de l'offre d'accueil sur le territoire, travail en partenariat avec le RPE (Relai Petite Enfance), favoriser la proximité des équipements petite enfance, augmenter l'offre d'accueil individuelle et collective. Les actions mises en place en 2024 ont permis de faire un bilan sur le nombre des assistantes maternelles présentes sur le territoire. Il y avait 5 assistantes maternelles en activité en 2024 pour 13 places d'accueil. En 2025, il y aura toujours 5 assistantes pour 19 places d'accueil (3 arrivées et 3 départs en retraite).

Un travail a été mené avec le RPE et une nouvelle organisation a été définie notamment au niveau des lieux d'accueils sur le territoire. Ensuite, des travaux ont été effectués sur le projet de nouvelle crèche qui sera construite en face du BEJ (Bâtiment Enfance Jeunesse). Enfin, il y aura une augmentation de l'offre d'accueil en collectif de 19 places (crèche actuelle) à 30 places.

### Jeunesse.

Les objectifs sont : maintien d'une offre de loisirs à destination des enfants et des jeunes du territoire avec un projet éducatif, la proposition d'activité pendant le temps périscolaire, le travail à l'autonomie des jeunes et l'accompagnement pour favoriser des projets pour les jeunes.

En 2024, plusieurs actions ont été menées :

- mutualisation du BEJ en juillet avec l'accueil de 100 enfants le mercredi. Le Centre de loisirs affiche complet,
- pour le temps méridien, des pistes de travail ont été étudiées concernant notamment des activités organisées par des animateurs sportifs et une délégation de l'accueil du temps méridien.

Ensuite, aucun travail n'a pour le moment été réalisé au sujet de la tranche d'âge 13 – 17 ans. Cela est programmé pour l'année 2025.

### Parentalité.

Les objectifs sont : développer une offre territoriale diversifiée et structurée pour accompagner la fonction parentale, soutenir les parents dans leur rôle, créer du lien social et mettre en réseau l'ensemble des professionnels qui œuvrent dans le domaine de l'enfance jeunesse.

En 2024, une action a principalement été menée avec un questionnaire diffusé aux parents des 2 écoles pour connaître leurs besoins et répondre en fonction de leurs attentes. La participation des familles a été bonne ce qui a permis de montrer qu'il y a des besoins dans ce domaine sur le territoire de Rots.

En 2025, les actions dans le domaine de la parentalité débiteront par l'organisation d'un spectacle-débat.

## **PERSPECTIVES 2025**

### Petite enfance.

Dans le domaine de la petite enfance, il est prévu de continuer à travailler sur la continuité éducative et renforcer les liens avec le RPE, la crèche et l'école maternelle, etc...

Il faudra également accompagner la crèche de Rots dans son développement et dans son passage à une capacité d'accueil de 19 à 30 berceaux.

### Jeunesse.

Pour la partie jeunesse, un travail important est à faire sur le temps méridien et l'accueil des enfants le mercredi au Centre de loisirs. Dans le cadre de la CTG, ces deux objectifs sont prioritaires et vont être travaillé pour la rentrée scolaire 2025. Cela permettra de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires ce qui impactent les temps méridiens, les temps garderie et le temps du mercredi.

Il est également prévu de lancer un diagnostic jeunesse pour connaître les attentes de la tranche d'âge 12–17 ans.

### Parentalité.

En 2025, le travail portera sur un appel à projet lancé par la CAF qui permet de coordonner toutes les actions parentalité sur le territoire. Des événements autour de la parentalité seront organisés. Il y aura des essais pour élargir le réseau PEL à d'autres acteurs même à l'échelle départementale en allant par exemple chercher des ressources auprès de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

### **b-) Partie concernant les travaux de la commission EEJ.**

Une réflexion a été menée avec la Commission Éducation Enfance Jeunesse sur la tarification sociale de la cantine mise en place au mois d'octobre 2024. Un travail de fond a été effectué pour définir le coût pour la Commune d'un élève accueilli à la cantine pour pouvoir bénéficier d'une subvention « Cantine à 1 € » avec un bonus dans le cadre de la loi Égalim 2. En parallèle, il y a eu un changement de prestataire pour la restauration scolaire. Les retours sont positifs notamment sur le respect des critères imposés par la loi Égalim 2. Cela permet de bénéficier d'une subvention de 3 € par repas pour la tarification sociale et 1 € pour le respect de la loi Égalim 2. Les familles qui ont un quotient familial inférieur à 1 000 € bénéficient d'un tarif à 1 € par repas pour chacun de leurs enfants.

Un autre travail a été effectué sur les tarifs de la garderie qui n'avaient pas été retravaillés depuis 2018.

Finale, l'élaboration d'un PEDT a été lancée avec tous les acteurs du domaine de l'éducation de la Commune (crèche, RPE, école maternelle, école élémentaire, centre de loisirs, service périscolaire et bibliothèque).

Monsieur le Maire rappelle qu'avant, ces sujets étaient traités avec la CAF par le SEEJ (Syndicat Éducation Enfance Jeunesse) en échange d'une contribution financière de la Commune.

Avec la fin du SEEJ, l'ALJ (Association Loisirs Jeunesse de Thue et Mue) qui gérait le Centre de loisirs à Rots a été remplacée par l'UNCMT qui travaille également avec l'UNCMT ce qui a permis d'accueillir les jeunes enfants de Saint-Manvieu-Norrey au BEJ de Rots.

Aujourd'hui, l'idée d'un local jeune est souvent évoquée alors que le nombre de jeunes intéressés n'a pas encore été évalué. Plusieurs pistes sont actuellement étudiées sans certitude qu'il y ait réellement besoin d'un local jeune. D'autres Communes n'ont plus de local jeunes car cela ne fonctionnait pas. Pour le fonctionnement d'un lieu, il faut en effet un animateur et cela a un coût. Pour le moment, le temps est au diagnostic. L'objectif de 2025 est d'avoir une évaluation qui montre bien les attentes des jeunes de la tranche d'âge concernée. Il faudra voir comment il est possible de travailler puisque l'UNCMT peut proposer un accompagnement pas forcément au travers d'un local. Il peut y avoir d'autres actions, des soirées, etc...

Il existe également des concepts intermédiaires. Dans certaines communes, il y a un local jeune avec un animateur référent et des projets d'accompagnement. Il faut des projets pour nourrir une ambiance sereine sur ce type de lieu. L'idée serait de fédérer des jeunes autour de projets qu'ils ont envie de porter.

Précision est donnée sur le nombre d'assistantes maternelles et de places d'accueil. Les agréments de la CAF peuvent aller jusqu'à 4 enfants par assistante maternelle. Certaines assistantes maternelles accueillent leurs petits enfants ce qui limite le nombre de places pour les autres enfants. Le nombre de places d'accueil indiqué n'est donc pas le nombre de place libre mais il représente la capacité d'accueil.

Aucune décision pour ce point.

### **3-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2024.**

Contexte :

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 16/12/2024 a été envoyé aux conseillers municipaux le 17/01/2025 pour connaître les éventuelles demandes de modification. Pour faire suite aux réponses à cet envoi, les précisions suivantes ont été apportées :

- entre le point 3 et le point 4 : « Arrivée d'Aurore BRUAND ».
- point 17, ajout de la phrase : « Il est demandé d'être vigilant au travail des entreprises retenues pour les lots 08 – Plâtrerie sèche et 12 – Peinture ».
- questions diverses dans la partie projet « Résidence Séniors » : mettre plus au conditionnel, puisque concernant les rendez-vous avec la société Kaufman & Broad, il ne s'agit que d'un projet.

Proposition : approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2024.

Approbation du Conseil municipal par 19 voix pour, 2 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER), 0 contre.

### **4-) Information : actualités de la CU Caen la mer.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail sur le PLUi-HM aura lieu à Rots mardi 28/01/2025 en présence de Michel LAFONT, vice-président de la CU Caen la mer en charge du PLUi-HM et de l'Urbanisme réglementaire. Cette réunion n'est pas ouverte aux habitants, elle est réservée aux conseillers municipaux. Il est très important d'y participer activement pour que les documents présentés puissent être modifiés en fonction de la réalité du terrain. Cela permettra de finaliser le PLUi-HM au niveau du territoire communal. Avec ce document, c'est l'aménagement du territoire qui est planifié pour une quinzaine d'années. En fin d'année 2025, la CU Caen la mer proposera gratuitement aux habitants et à ses Communes membres des arbres achetés par le Conseil départemental du Calvados avec pour objectif d'augmenter la trame verte sur le territoire intercommunal. Cela permettra notamment aux Communes de compléter/changer des haies.

Aucune décision pour ce point.

### **8-) Délibération : subvention à l'association AIAE.**

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une cotisation.

Contexte :

L'association AIAE (Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi) sera dissoute en 2025. Il est nécessaire que la cotisation 2025 soit versée dans sa totalité. Le montant de la cotisation est de 1.60 € par habitant soit : 1.60 x 2 541 habitants (d'après les chiffres communiqués par l'INSEE début 2025) = 4 065.60 €.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à verser dans les meilleurs délais la cotisation AIAE pour toute l'année 2025 soit 4 065.60 € et dire que cette dépense sera imputée à l'article 6281. Payer rapidement cette cotisation permettra de verser dans les meilleurs délais les dernières rémunérations de la personne salariée de l'association.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Par conséquent, la personne salariée de l'association perdra son emploi.

**5-) Délibération : adhésion au groupement de commandes de la CU Caen la mer relatif à la gestion des points d'eau incendie.**

Contexte :

La CU Caen la mer propose un groupement de commande pour la maintenance, l'entretien, la création et le renouvellement des Points d'Eau Incendie (PEI). L'intérêt est de réaliser des économies d'échelle en regroupant les commandes de plusieurs collectivités pour commander des volumes plus importants. La mission de contrôle reste confiée au SDIS car leurs prix sont déjà très intéressants (pas de TVA). Il est proposé au conseil municipal d'intégrer ce groupement de commandes relatif à la gestion des PEI.

Proposition :

- décider d'intégrer le groupement de commandes de la CU Caen la mer relatif à la gestion des PEI,
- approuver l'expression des besoins de la commune (maintenance, entretien, création et renouvellement – seul le contrôle des équipements n'est pas demandé car le SDIS assure déjà cette mission pour un très faible coût),
- acter que la participation à la consultation engage la Commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Il n'y a pas de coût d'adhésion.

**6-) Délibération : bibliothèque - convention de participation au réseau de lecture publique de la CU Caen la mer – Avenant relatif au service de navette de retour des documents.**

Contexte :

Cet avenant a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la CU Caen la mer et la Commune autour du service de navette de retour des livres, aussi appelée « Biblio-Retours ».

Ce service permet aux usagers de rendre dans n'importe quelle bibliothèque signataire de l'avenant l'ensemble des documents empruntés dans les bibliothèques du réseau également signataires de l'avenant.

La Commune de Rots est signataire de la convention de participation au réseau de lecture depuis le 21/07/2023. Elle pourra donc bénéficier de ce nouveau service dès signature de l'avenant.

La participation annuelle de la Commune pour l'accès au service de navette Biblio-Retour sera égale à son nombre d'habitants (INSEE) x 0,30 € par an, qui s'ajoutent aux 0,45 € dû pour les ressources en ligne, le portail et le SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque). Cette cotisation sera due pour l'année entière, sauf dans le cas particulier de l'année de lancement du service où la cotisation sera proratisée.

Proposition :

- approuver l'avenant à la convention de participation au réseau de lecture publique de la CU Caen la mer pour la mise en service d'une navette de retour des documents,
- autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant,
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**7-) Délibération : participation exceptionnelle à l'E2SE pour le voyage à Oxford de l'agent en alternance communication.**

Contexte :

Le centre de formation de l'agente apprentie en charge de la communication propose une « Learning Expedition » (expédition apprenante) à ses apprenants dans le cadre de la mobilité internationale.

Celle-ci a lieu à Oxford, en Angleterre, du 15/06/2025 au 21/06/2025 et coûte 1 600 €.

Les apprentis du secteur privé peuvent profiter d'un financement de tout ou partie de leur voyage par l'OPCO (Opérateur de COmpétences) auquel leur entreprise est rattachée.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), opérateur de droit commun de la formation professionnelle des agents territoriaux, n'offre pas cette possibilité.

La Commune a souhaité prendre en charge l'expédition apprenante de l'agent apprentie en charge de la communication. Le règlement serait effectué en une fois, en février 2025, auprès de l'E2SE de Caen.

Cette participation comprend le transport à Oxford, l'hébergement sur place et les repas.

Proposition : autoriser le paiement à l'E2SE des 1 600 € de financement de l'expédition apprenante dont bénéficiera l'alternante en charge de la communication.

Approbation du Conseil municipal par 20 voix pour, 0 abstention et 1 contre (Mme Marianne PIERRE).

**9-) Délibération : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (6,25/35<sup>e</sup>).**

Contexte :

L'employeur principal (Thue-et-Mue) d'une agente polyvalente des services périscolaires de Rots a décidé de lui faire bénéficier d'un avancement de grade. Dans le respect de l'article 14 du décret 2024-1263, la Commune de Rots suit l'avis de l'employeur principal de l'agent.

A compter du 01/09/2024, l'agent adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe devient adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Le tableau des emplois de la Commune de Rots ne possède pas d'emploi correspondant à ce grade. Il est nécessaire d'en créer un.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (6,25/35<sup>e</sup>),
- autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**10-) Délibération : création d'un emploi non permanent d'animateur à temps complet.**

Contexte :

Actuellement, l'agent coopérateur CTG est sur un CDD d'accroissement d'activité. Il n'est plus possible de renouveler ce type de CDD mais il est possible de changer de type de CDD. Le Contrat de projet est parfaitement adapté aux types de mission demandées à l'agent.

Il est nécessaire de modifier la délibération qui crée le poste pour permettre de passer d'un CDD pour accroissement d'activité à CDD de projet.

Proposition :

- autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent d'animateur à temps complet,
- autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**11-) Délibération : avis sur le projet de RLPI de la CU Caen la mer.**

Contexte :

La CU Caen la mer a prescrit l'élaboration du projet de RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) par délibération en date du 07/01/2021.

Pendant plusieurs mois, s'en est suivi un travail associant les communes du territoire, des représentants des afficheurs et des enseignants, ainsi que des associations environnementales. Il a abouti au projet de RLPI qui a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2024.

Suite à cette délibération, et en application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, les communes qui le souhaitent ont pu émettre un avis sur ce projet. Le conseil municipal de Rots a donné un avis favorable par délibération n°07-02-2024 du 26/02/2024.

A l'issue de cette période de consultation, le dossier a été modifié afin de prendre en compte certaines observations des communes et a été arrêté une seconde fois par le conseil communautaire par délibération en date du 19 décembre 2024. Suite à ces modifications, l'avis des communes est de nouveau sollicité.

Il est demandé si la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) est perçue par la CU Caen la mer. La TLPE est perçue dans sa totalité par la Commune.

Le RLPI sera applicable à la fin de l'année 2027.

Proposition : émettre un avis favorable au projet de RLPI de la CU Caen la mer arrêté le 19/12/2024.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**12-) Délibération : nouveaux tarifs de la TLPE pour 2025.**

Contexte :

La délibération n°97-09-2023 du 11/12/2023 par laquelle le Conseil municipal a fixé les derniers tarifs de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) doit être précisée.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2025 les tarifs actuellement en vigueur.

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes de plus de 12m<sup>2</sup> les tarifs maximaux de 2024 seraient donc reconduits pour 2025 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique) :

Communes	12 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Commune de moins de 50 000 habitants	17.70 €	35.40

Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique) :

Communes	12 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Commune de moins de 50 000 habitants	53.10 €	106.20 €

Pour les enseignes :

Communes	12 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	35.40 €	70.80 €

Après validation de la surface par les entreprises, la commune émettra un titre de recette du montant à acquitter.

La commune fléchera une partie des sommes acquittées par les entreprises pour améliorer la signalétique communale. Il s'agit donc des mêmes tarifs que pour l'année 2024. À la fin de l'année 2024, un total d'environ 60 000 € a été facturé aux entreprises redevables.

Il est difficile de savoir comment situer cette tarification par rapport à celles des autres Communes de la CU Caen la mer mais les tarifs proposés se basent sur des tarifs références fixés par l'État.

Proposition :

- décider d'appliquer sur le territoire communal la TLPE en 2025 les mêmes tarifs que 2024, à savoir ceux présentés ci-dessus,
- approuver le principe d'auto déclaration, de contrôle et de recouvrement,
- décider d'exonérer de taxe tous les dispositifs publicitaires et préenseignes d'une superficie inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> et toutes les enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Prochaines dates de réunions.

Dates envisagées pour les prochains Conseils municipaux :

- Lundi 24 mars avec une Commission finances le lundi 17/03.

Pour les réunions de municipalités :

- Lundi 10 mars.

Point information pour les conseillers municipaux :

- inauguration de la piste cyclable entre les Communes de Thue-et-Mue (Bretteville l'Orgueilleuse) et Rots (route de Bayeux) le 05/02 à 10h30 : seront présents Philippe LAURENT, Conseiller départemental et Nicolas JOYAUX, Président de la CU Caen la mer et ancien vice-président de la CU Caen la mer chargé de la mobilité.
- RLPI/TLPE : le bureau d'étude GoPub est en train d'effectuer des relevés pour la facturation de la TLPE 2025.
- déploiement fibre : ce n'est pas une compétence communale mais si la Commune n'accompagne pas les habitants, certains dossiers de demande de raccordement n'avancent pas.
- mise en place d'un service astreinte par la CU Caen la mer : la première demande d'intervention a eu lieu samedi 25/02/2025 suite à la chute du mur du terrain de la famille Beaujour-Bourget sur la voie publique chemin Héloüin sur une longueur de 5-6 mètres. Le service s'est également déplacé suite à la chute d'un arbre chemin des Marettes.
- projet d'investissement 2025 :

Projets pour l'année 2025 :

PROJETS	À FAIRE	COMMENTAIRES
Crèche	80% du montant TTC du marché à prendre en compte.	Une réunion de chantier aura lieu mardi 28/01/25. D'ici au 15/02/25, les travaux de terrassement vont débuter.
Centre d'animations Lasson-Rosel	Études et permis de construire	Peut-être via la procédure conception- réalisation.
Remise en service de l'eau chaude au gymnase	1-) Remise en route de l'eau chaude dans les douches. 2-) coûts de consommation de gaz à voir. 3-) chiffrage d'une pompe à chaleur avec utilisation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïque quand ceux de la crèche seront en service.	Pour des raisons d'économie d'énergie, la boucle d'eau chaude a été arrêtée il y a 4 ans car elle doit être maintenue constamment même en été et la chaudière gaz fonctionne toute l'année. Depuis 2020, de nombreux usagers se sont plaints donc la question se pose de remettre ou non l'eau chaude en service. Le coût est de 2 000 € pour la remise en route qui comprend la vérification qu'il n'y a pas de légionellose. La réponse définitive sera apportée au moment du budget.

<p>Cimetière : Aménagement Rots et Secqueville-en-Bessin Colombarium Banc au jardin du souvenir Études d'un 3<sup>ème</sup> cimetière à Rots</p>	<p>MEP (Mission Espaces Publics) pour la partie aménagements. Commune de Rots pour les investissements et les études.</p>	<p>Un test a été réalisé à l'entrée du cimetière de Rots. Monsieur le Maire a demandé à la MEP qu'un même aménagement soit généralisé au cimetière de Secqueville-en-Bessin et dans l'ancien cimetière de Rots car l'apparence est beaucoup plus agréable par rapport à l'existant. Il n'y a bientôt plus d'emplacements disponibles dans le nouveau cimetière de Rots donc il va être nécessaire de voir comment aménager un 3<sup>ème</sup> cimetière par extension du nouveau cimetière de Rots.</p>
<p>Parc de Lasson</p>	<p>Pont / Bancs / Clôture / Table / Plants pour matérialiser les allées / Réalisation des allées avec un plastique « Echo vert » ou seulement les passages principaux ?</p>	<p>L'idée est d'empêcher les promeneurs de traverser au niveau du pont sur le bief et de les faire cheminer vers l'allée du château. Il faudra aménager un autre pont. L'estimation se situe entre 6 000 € et 8 000 €. Les piliers du pont seront réalisés par un maçon bénévole et le pont par l'école de production bois de l'institut Lemonnier. Un ou deux bancs seront installés sur le parcours. Une clôture sera installée pour séparer le terrain du château et le parc. Des plans du Parc seront installés avec les noms des personnes qui ont parrainé les arbres et le nom des variétés des arbres. Un plastique « Echo vert » sera installé au sol dans certaines zones du Parc. Cela permettra d'avoir moins de boue tout en laissant pousser l'herbe. Les restes à réaliser devraient pouvoir suffire pour la fin de ce projet mais il sera peut-être nécessaire d'ajouter un prévisionnel au budget 2025.</p>
<p>Urbanisation de 3 parcelles près du lotissement du Domaine du Parc.</p>	<p>Suivant les négociations pour la construction de la résidence séniors.</p>	<p>Il faudra voir si la société qui sera choisie pour la construction de la Résidence Sénior accepte d'aménager les 3 parcelles. Si ce n'est pas le cas, il faudra l'urbaniser à partir du budget communal. Il faut donc prévoir la somme nécessaire au budget. Actuellement, des négociations ont en cours avec 3 ou 4 sociétés. D'ici un mois, la décision devrait être prise. Le choix sera délibéré au Conseil municipal.</p>
<p>Signalétique</p>	<p>Réalisation</p>	
<p>Divers travaux routiers : Parking Aménagement des bords de la Mue (passage piéton) Accès par l'arrière du Presbytère.</p>	<p>En plus pour la MEP</p>	<p>Il s'agira d'aménager le bord de la Mue au niveau de la route de Saint-Manvieu-Norrey derrière l'arrêt de bus pour permettre aux habitants de rejoindre l'arrêt en cheminant le long du cours d'eau.</p>
<p>Achats de matériels informatiques et fin de la GTC au Bâtiment Enfance Jeunesse.</p>	<p>En plus pour la mairie.</p>	
<p>Fonds de concours route de Caen.</p>	<p>Anticipation 2016.</p>	<p>Une réunion a eu lieu dans l'après-midi pour mettre en route le projet de voie douce entre le bourg de Rots et le rond-point en face de l'entreprise Chivot. Comme il s'agit d'une route départementale, le revêtement devrait être financé par le Conseil départemental. Un avant-projet sera présenté vers le 15/06/2025. Une réunion de présentation aux habitants de la route de Caen devrait avoir lieu vers la fin du mois de juin.</p>

Divers projets de mobilité : Supports et attaches vélo. Autres aménagements de parkings ;	Aménagement d'attache vélos gymnase, bibliothèque, pumtrack	
Divers équipements de convivialité sur les 3 villages.	3 tables de tennis de table.	Une par Commune avec celle de Rots à l'école.
Ouverture d'une 7 <sup>ème</sup> classe d'élémentaires.		Il est prévu une augmentation de 10 élèves à la prochaine rentrée scolaire ce qui va nécessiter l'ouverture d'une 7 <sup>ème</sup> classe. Cette tendance va être amplifiée par l'arrivée de nouveaux habitants sur la ZAC de l'Orée d'Ardenne. Cette nouvelle classe sera accueillie dans l'ancienne salle de la directrice de l'école maternelle. Il faudra prévoir un budget pour l'achat de matériel et de mobilier. L'académie donnera des chiffres d'effectifs plus précis à la fin du mois de mars.
Ouverture d'une 5 <sup>ème</sup> classe de maternels.		Même tendance que pour l'école élémentaire.

Une négociation est en cours pour l'achat de la Charretterie de la Grange aux Dîmes et du terrain situé derrière avec les propriétaires. Pour rappel, il y a un an, un potentiel acheteur avait proposé plus de 200 000 € ce qui est beaucoup trop élevé dans le but de voir la Commune faire jouer son droit de préemption. D'après l'avis des domaines, la valeur du bâtiment et du terrain est de 148 000 €. Un courrier a été envoyé aux propriétaires pour indiquer que la Commune souhaitait acquérir l'ensemble au prix des domaines. L'acquisition pourra se faire par l'intermédiaire de l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) ce qui permettra de ne pas impacter le budget pendant la durée du portage. Par contre, pendant cette période, la Commune n'aura aucun droit d'usage sur ces biens. Pour permettre l'extension du nouveau cimetière de Rots, il est peut-être possible que d'un côté la Commune achète le terrain qui est limitrophe au cimetière et que de l'autre, l'EPFN achète la maison.

Culture, sport et vie associative : voir avant-projet.

Cette année, la fête de la musique aura lieu un samedi. Pour éviter aux agents de venir travailler un samedi, M. Jacky BESNIER propose d'organiser cette manifestation le vendredi 20/06 à 19h. Même chose pour la fête du 14 juillet. Habituellement, les festivités sont organisées le 13/07 mais cette date correspond à un dimanche donc, il propose la date du 11/07 à 19h avec le même type de manifestation : barbecue organisé par le Hastings Football Club, un spectacle, un défilé aux lampions et un feu d'artifice. Les conseillers municipaux valident.

Le concert de l'orchestre de la Fraternelle qui a eu lieu au Centre des Animations de Rots le 26/01/2025 a été une réussite avec 160 spectateurs. L'opération sera renouvelée.

La fête de l'été à Lasson aura lieu le 28/06/2025.

Éducation, Enfance, Jeunesse : voir avant-projet.

Urbanisme : voir avant-projet.

Aide à la personne et CCAS : voir avant-projet.

Finances : l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 devrait être égal à environ 360 000 € sous réserve des dernières écritures à passer. C'est 100 000 € de plus que le budget qui avait été voté mais c'est 200 000 € de moins que l'année dernière. Les raisons sont la hausse du coût des énergies, la masse salariale avec des régularisations exceptionnelles de cotisation URSSAF et des dépenses exceptionnelles comme le coût de l'organisation du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement.

Cela devrait donc s'améliorer avec notamment un coût de l'énergie qui va s'améliorer. De manière générale, la situation est meilleure que celle envisagée au début de l'année 2024 mais elle reste moins bien que celle de l'année dernière.

Aucun problème avec la trésorerie puisque les dépenses du projet crèche n'ont pas encore débuté.

M. Thibault GAUTIER rappelle aux conseillers municipaux de bien transmettre les besoins en dépenses d'investissement pour qu'elles soient prises en compte dans le budget.

Travaux routiers et bâtiments : voir avant-projet.

Tour de table :

M. Thomas PAULMIER demande quel sera l'impact pour la Commune du redécoupage administratif fiscal correspondant à la taxe foncière des entreprises.

Pour le moment aucune information des services de l'État n'a été transmise à ce sujet.

M. Thomas PAULMIER : souhaite savoir ce qui est prévu pour l'emprise foncière restante après l'aménagement des 3 parcelles en dessous du terrain qui sera vendu pour la construction de la Résidence Sénior.  
Pour le moment, aucun projet n'est prévu pour cette zone.

M. Jacky BESNIER : les lumières à l'intérieur du gymnase restent souvent allumées la nuit. Des messages sont régulièrement envoyés aux responsables des associations qui utilisent le gymnase pour qu'ils pensent à les éteindre en partant le soir, qu'ils vérifient bien que tous les robinets soient fermés et qu'ils soient attentifs à bien fermer toutes portes en partant. Malgré cela, il y a encore des oublis. Les normes de sécurité imposent d'avoir au moins une lumière qui s'allume et s'éteint manuellement alors que les autres s'éteignent automatiquement. Souvent, les usagers pensent que cette lumière va s'éteindre automatiquement et ne pensent pas à l'éteindre. Il y a également des oublis notamment dans la grande salle. Il est également à noter que régulièrement, les agents en charge de l'entretien retrouvent des restes de bouteilles d'alcool alors que ce type de consommation est interdit.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures et trente-cinq minutes.**